



Courbevoie, le 31 mars 2022

Les actionnaires d'ENGIE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra :

Jeudi 21 avril 2022 à 14h30
à Paris Expo Porte de Versailles – Pavillon 5.1
1 place de la Porte de Versailles
75015 Paris

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolution a été publié au BALO du 18 février 2022 et l'avis de convocation venant apporter modifications va être publié au BALO du 4 avril 2022.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

L'ensemble des documents et informations destinés aux actionnaires, visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sont consultables sur le site internet d'ENGIE (<https://www.engie.com/assemblee-generale-avril-2022>) pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt-et-unième (21^e) jour précédant l'Assemblée, soit à compter du mercredi 31 mars 2022.

ENGIE

1, place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche
92930 Paris La Défense Cedex
Tél. +33 (0)1 44 22 00 00

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros - 542 107 651 RCS Nanterre
www.engie.com